

demande fréquente de la Fédération canadienne des municipalités qui préconise un programme de 15 milliards de dollars assumé par les trois échelons de gouvernement pour reconstruire les égouts et protéger la qualité de l'eau.

Comme vous le savez, monsieur le Président, en 1986 et encore une fois l'an dernier, le parti libéral s'est engagé à fournir la part fédérale de près de 5 milliards de dollars à cette initiative. Nous voulons que les conservateurs nous fournissent certains renseignements. Tiennent-ils vraiment à la qualité de l'eau, à la santé, aux loisirs au bord de nos rivières et de nos lacs? Nous voulons connaître le point de vue des conservateurs sur l'environnement. Est-il fonction du résultat des sondages? Est-il fondé sur des principes ou sur la constatation inéluctable que nous devons modifier notre comportement et même nos valeurs si nous voulons survivre en tant qu'espèce sur cette planète? Ou est-ce parce que les gars de l'arrière-boutique vous disent que vos relations publiques en seront meilleures, étant donné que les sondages semblent indiquer que nombre de citoyens se préoccupent de l'environnement et que vous pourriez ainsi faire pencher la balance en votre faveur aux prochaines élections?

● (1805)

Malgré tout, nous voulons prendre le premier ministre au sérieux. C'est pourquoi nous, de l'opposition officielle, insistons auprès de lui ce soir, peut-être le dernier soir avant l'annonce des élections. Nous lui demandons instamment d'être fidèle à ses promesses en matière d'environnement et de montrer aux Canadiens qu'il parle sérieusement; que l'eau sera protégée, que les rivières et les lacs seront propres à nouveau; que les plages seront ouvertes au public. C'est ce que le secrétaire parlementaire devrait nous confirmer au nom du premier ministre, si le premier ministre du Canada veut conserver sa crédibilité.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le député met en doute la priorité que le gouvernement fédéral accorde à la question de la qualité de l'eau et sa participation au programme Lifelines du gouvernement ontarien.

Voyons d'abord ce dernier aspect. Nous avons eu l'occasion d'examiner en détail le programme Lifeline, qui vise à aider les municipalités ontariennes à rénover leurs réseaux d'égout et de distribution d'eau.

L'infrastructure municipale relève manifestement des compétences provinciale et municipale. Le gouvernement fédéral ne peut pas participer à des programmes de ce genre pour des raisons qui ont déjà été clairement exposées à la Chambre. Je me réjouis que le gouvernement ontarien ait conçu un programme provincial qui réponde aux besoins de l'Ontario et cela, sans l'aide du gouvernement fédéral.

Cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral ne se préoccupe pas de la qualité de l'eau ni qu'il soit inactif dans le domaine. En novembre 1987, le gouvernement a annoncé la politique fédérale en ce qui concerne l'eau. Elle a pour objectif global d'encourager l'utilisation de l'eau douce d'une façon efficace et équitable qui soit conforme aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations actuelles et futures.

L'ajournement

La politique établit cinq grandes lignes de conduite: fixer un prix juste et réaliste de l'eau en fonction de la consommation; établir l'autorité fédérale dans le domaine des sciences de l'eau; favoriser une attitude concertée de tous les secteurs de la société dans la planification des ressources en eau; revoir l'ensemble de la législation concernant les ressources en eau; et tenir une campagne de sensibilisation de la population en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau.

Nous consacrons déjà plus de 300 millions de dollars par année à améliorer et à encourager l'assainissement de la qualité de l'eau au Canada. Dans les secteurs qui relèvent clairement du gouvernement fédéral, comme la recherche, le développement et la diffusion des progrès techniques dans le domaine des eaux usées, la coordination des activités des provinces et les questions relatives aux frontières internationales, nous avons accepté nos responsabilités et respecté nos engagements.

Par exemple, nous collaborons déjà avec l'Ontario pour assainir les eaux des Grands Lacs. En 1987, nous avons signé un protocole relatif à l'Accord canado-américain sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs en vertu duquel les deux pays se sont engagés à assainir les secteurs qui posent des problèmes sur le plan de l'environnement. En juin 1988, le gouvernement a annoncé un plan d'action de 110 millions de dollars pour protéger, conserver et assainir le Saint-Laurent.

Bref, le gouvernement fédéral a clairement reconnu sa responsabilité en ce qui concerne la politique en matière d'eau et continue d'accorder la plus grande priorité à la protection de cette ressource naturelle des plus précieuses.

L'IMMIGRATION—L'OUVERTURE D'UN BUREAU DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LA MINISTRE—LE COÛT DU DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de soulever à la Chambre aujourd'hui une question que j'ai posée à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) le 21 septembre dernier au sujet d'une affaire qui, à mon avis, était très gênante pour la ministre et pour le gouvernement. J'ai trouvé que la réponse de la ministre manquait totalement de crédibilité.

Essentiellement, la question portait sur l'ouverture d'un nouveau bureau de l'immigration en plein coeur de sa circonscription, soit celle de St. Paul's, à Toronto. Pour résumer l'affaire, la ministre a fermé le bureau de l'immigration qui était situé au 230 de la rue Bloor, à Toronto, et a déménagé ce bureau en plein coeur de sa circonscription à des fins politiques évidentes. Tout ce que la ministre a dit, c'est qu'elle ne savait rien, ce qui m'amène à poser deux hypothèses: d'abord, soit que la ministre ignorait ce qui se passait dans sa propre cour, alors qu'on déplaçait des services de son ministère, soit qu'elle a manqué de franchise envers les députés.

● (1810)

Qu'a fait la ministre dès qu'elle a vu les longues queues qui se formaient à ce centre comme à tous les centres de cette nature, ainsi qu'on le constate dans la région de Toronto, à cause de l'incurie du gouvernement en matière d'immigration et de réfugiés? Elle s'est empressée de lever l'ancre, et de redéménager le personnel et le matériel au 4900 de la rue Yonge. Le déménagement de la rue Bloor à son bureau de l'avenue